Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260610-2026_07_02-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-07-02

L'an deux mil vingt-six, le dix juin, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Florence Fretay

Date de convocation du Conseil municipal : le 03 juin 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoît, Clément Bonnier, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux-Cauchois, Florence Fretay, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns

ABSENTS : Patrick Collet (pouvoir à Aymeric Desmet), Camille Doudard (pouvoir à Clément Bonnier), Hippolyte Schreiner

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 26	Votants : 26
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Alain Tanné, Adjoint

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit que le Conseil municipal, après l'approbation du compte financier unique, statue sur l'affectation du résultat.

Celui-ci doit prioritairement être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, en tenant compte des restes à réaliser.

Le compte financier unique présente les résultats de clôture suivants :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 271 888,55 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 534 513,69 €
- Restes à réaliser à couvrir (restes à réaliser 2025 en dépenses - restes à réaliser 2025 en recettes) : 142 396,27 €

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260610-2026_07_02-DE

Le résultat de clôture de la section d'investissement étant excédentaire et permettant de couvrir le solde des restes à réaliser, le Conseil municipal a le choix de ne pas affecter, d'affecter partiellement ou en totalité le résultat de clôture de la section de fonctionnement en investissement.

La commission ressources propose d'affecter les résultats en section d'investissement.

Constatant le résultat de clôture de l'exercice 2025, il est proposé d'affecter les résultats du budget principal comme suit :

- En section d'investissement : au compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés + 271 888,55 €

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant les résultats du compte financier unique 2025,

Considérant l'avis de la commission Ressources,

- **Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats au compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 271 888,55 €.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Robert

